



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTÉ N° 12/2025

Fermeture de la route du Tréous, sur le territoire de la commune de Roure

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROURE

LE MAIRE DE ROURE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;

VU l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie signalisation temporaire ;

Considérant la nécessité d'intervenir sur l'antenne relais télécom située à proximité de la route du Tréous,

Considérant que ces travaux nécessitent une interruption temporaire de la circulation pour des raisons de sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la route du Tréous, le VENDREDI 16 MAI 2025, de 8h00 à 12h00, en raison de travaux techniques sur l'antenne relais télécom.

ARTICLE 2 – la signalisation réglementaire temporaire sera mise en place conformément aux prescriptions des arrêtés précités, par les services techniques habilités.

ARTICLE 3 – le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du chantier au moins 48h avant le début des travaux.

ARTICLE 4 – La commune se décharge de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accident de toutes sortes.

ARTICLE 5 - Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la Mairie de Roure, et ampliation sera adressée à :

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 12/2025

- Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
 - Monsieur le Chef de la subdivision Tinée Métropole Nice Côte d'Azur,
 - Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Alpes-Maritimes,
 - Monsieur le Chef de la Brigade de la gendarmerie de St Etienne de Tinée,
- chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Roure le 24 avril 2025

Madame Le Maire

Mme Yanne SOUCHE

